

## **Convocation à l'assemblée générale annuelle de 2024**

Bonjour à vous membres de l'Alliance des associations de retraités,

Voici le numéro d'Info Alliance qui contient la convocation ainsi que le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de 2024 que tiendra l'AAR le **21 mai 2024 à Trois-Rivières**. Nous vous y attendons en grand nombre.

Nous vous demandons d'inscrire vos représentantes et représentants qui participeront à l'AGA afin de nous faciliter l'organisation de celle-ci. Voici l'adresse courriel pour l'inscription : [mireillebeaulac1@gmail.com](mailto:mireillebeaulac1@gmail.com)

### **Sujets traités dans cet Info Alliance :**

1. Convocation à l'assemblée générale annuelle 2024
2. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2024
3. Extraits des règlements généraux (statuts et règlements) de l'AAR concernant les postes électifs
4. Formulaire de mise en candidature pour un poste d'administratrice ou d'administrateur au conseil d'administration de l'AAR

Nombre de représentantes et représentants par association pouvant être délégués à l'AGA :

- |                         |                                    |
|-------------------------|------------------------------------|
| • Moins de 500 membres  | 2 représentantes et représentants  |
| • 500 à 999 membres     | 3 représentantes et représentants  |
| • 1 000 à 1 999 membres | 4 représentantes et représentants  |
| • 2 000 à 3 999 membres | 5 représentantes et représentants  |
| • 4 000 à 5 999 membres | 6 représentantes et représentants  |
| • 6 000 à 9 999 membres | 7 représentantes et représentants. |

Mireille Beaulac  
Présidente du conseil d'administration de l'AAR

Le 19 avril 2024

## 1. Convocation à l'assemblée générale annuelle 2024

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 Alliance des associations de retraités (AAR)**

#### **CONVOCATION**

**Assemblée générale de l'Alliance des associations de retraités  
Le mardi 21 mai 2024 de 9 h 30 à 12 h 30  
à l'hôtel Travelodge de Trois-Rivières  
3600 boul. Gene-H.-Kruger, Trois-Rivières  
819-379-3232 [Travelodge by Wyndham Trois-Rivières](#)**

Aux présidentes et présidents des associations membres,  
Aux représentantes et représentants de ces associations,

En tant que présidente du conseil d'administration de l'Alliance des associations de retraités, je vous convoque à l'assemblée générale annuelle 2024 qui se tiendra à l'hôtel Travelodge de Trois-Rivières le mardi 21 mai 2024 à compter de 9 heures 30.

Des membres du conseil seront sur place à compter de 9 heures pour vous accueillir.

À la fin de l'assemblée, le directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), monsieur Robert Laplante, fera une allocution dont le thème est *L'institution de la retraite : une question d'intérêt général*.

Veillez noter que le repas du midi est aux frais des participantes et participants.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Mireille Beulac  
Présidente du conseil d'administration de l'AAR

Le 19 avril 2024

**2.           Projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2024  
de l'Alliance des associations de retraités (AAR)**

**Le mardi 21 mai 2024 à compter de 9 h 30  
Hôtel Travelodge by Wyndham Trois-Rivières**

**Projet d'ordre du jour**

1. Mot de bienvenue et constatation du quorum.
2. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée.
3. Lecture de l'ordre du jour et adoption.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 23 novembre 2023.
5. Rapport de la présidente.
6. Rapport du trésorier.
7. Nomination d'une examinatrice ou d'un examinateur.
8. Rapports et informations diverses :
  - 8.1 Suivi de la loi 126.
  - 8.2 Suivi des travaux conduits par l'Observatoire de la retraite.
  - 8.3 Rendez-vous national sur le maintien à domicile du 8 mai 2024 organisé par la Coalition pour la dignité des aînés.
9. Élections (2 postes dont le mandat est de deux ans) :
  - le poste d'une personne dont le mandat prend fin en 2024 : Claude Chamberland (AREF) ;
  - un poste présentement vacant.
10. Autres questions.
11. Levée de l'assemblée.

**Après l'assemblée** : allocution de Robert Laplante, directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), dont le thème est *L'institution de la retraite : une question d'intérêt général*.

Docteur en sciences sociales (sociologie économique) et diplômé de l'École normale supérieure de Cachan (Paris), il a publié plusieurs ouvrages et de nombreux rapports de recherche dans divers domaines de l'économie politique et des politiques publiques. Robert Laplante et l'équipe de l'IRÉC ont publié de nombreux travaux sur les enjeux de développement du Québec et sur le renouvellement de son modèle économique.

Mireille Beaulac  
Le 19 avril 2024

### **3. Extraits des statuts et règlements de l'AAR concernant les postes électifs**

On peut retrouver les statuts et règlements sur le site de l'AAR au <https://webaar.ca/>.

#### **4.03 Durée des fonctions :**

Chaque administrateur entre en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été déclaré élu. Il demeure en fonction pendant deux (2) ans, jusqu'à l'expiration de son mandat ou jusqu'à ce que lui ou son successeur ait été nommé ou élu.

Chaque année, à une assemblée annuelle, la moitié des administrateurs terminent leur mandat de deux (2) ans et sont soumis à l'élection en alternance avec l'autre moitié.

#### **4.04 Éligibilité :**

Seuls les représentants d'une association qui est membre en règle de l'Alliance depuis au moins trente (30) jours de calendrier sont éligibles à un poste d'administrateur. Les administrateurs dont le mandat prend fin sont rééligibles.

#### **4.05 Élection :**

Des élections, pour les postes vacants d'administrateurs, se tiennent à chaque année à l'assemblée générale annuelle. Les administrateurs y sont élus par et parmi les représentants des associations membres actifs en règle.

Dans le cas où il y a plus de candidats que le nombre de postes d'administrateurs à combler, l'élection se fait par scrutin secret à majorité simple.

Dans le cas où le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de postes d'administrateurs à combler, les candidats sont élus par acclamation. Le conseil d'administration comble les postes laissés vacants.

Dans le cas d'égalité des votes pour le dernier candidat à élire, le président d'élection peut déposer un vote prépondérant ou peut demander un second scrutin.

Le conseil d'administration propose une ou un président(e) d'élection qui doit être entériné par les membres lors de l'assemblée générale.

#### **4.11 Procédure d'élection et mise en candidature :**

Le conseil d'administration établit les règles et la procédure électorale pour l'élection des administrateurs qui a lieu à l'assemblée annuelle des membres.

Tout représentant qui répond aux critères d'éligibilité de l'article 4.04 et qui veut poser sa candidature doit le faire par écrit à l'adresse connue de l'Alliance, au moins sept (7) jours de calendrier avant la date de l'assemblée générale annuelle.

(Formulaire de mise en candidature à la page suivante)

**4. Formulaire de mise en candidature pour les élections des administratrices et des administrateurs**



**ALLIANCE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS**

**AUX REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS**

**AVIS D'ÉLECTION  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
22 mai 2024**

-----

**MANDAT 2024-2026**

**2 POSTES D'ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS À POURVOIR**

Je, soussigné(e), présente ma candidature à titre d'administratrice ou d'administrateur de l'Alliance des associations de retraités (AAR)

NOM DU (DE LA)  
REPRÉSENTANT(E) : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ASSOCIATION DU (DE LA) MEMBRE : \_\_\_\_\_

ADRESSE  
PERSONNELLE : \_\_\_\_\_

TÉL : \_\_\_\_\_ CELL : \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

Retourner votre formulaire par courriel à M. Jacques Thibault, président d'élection : tibojac@yahoo.ca.